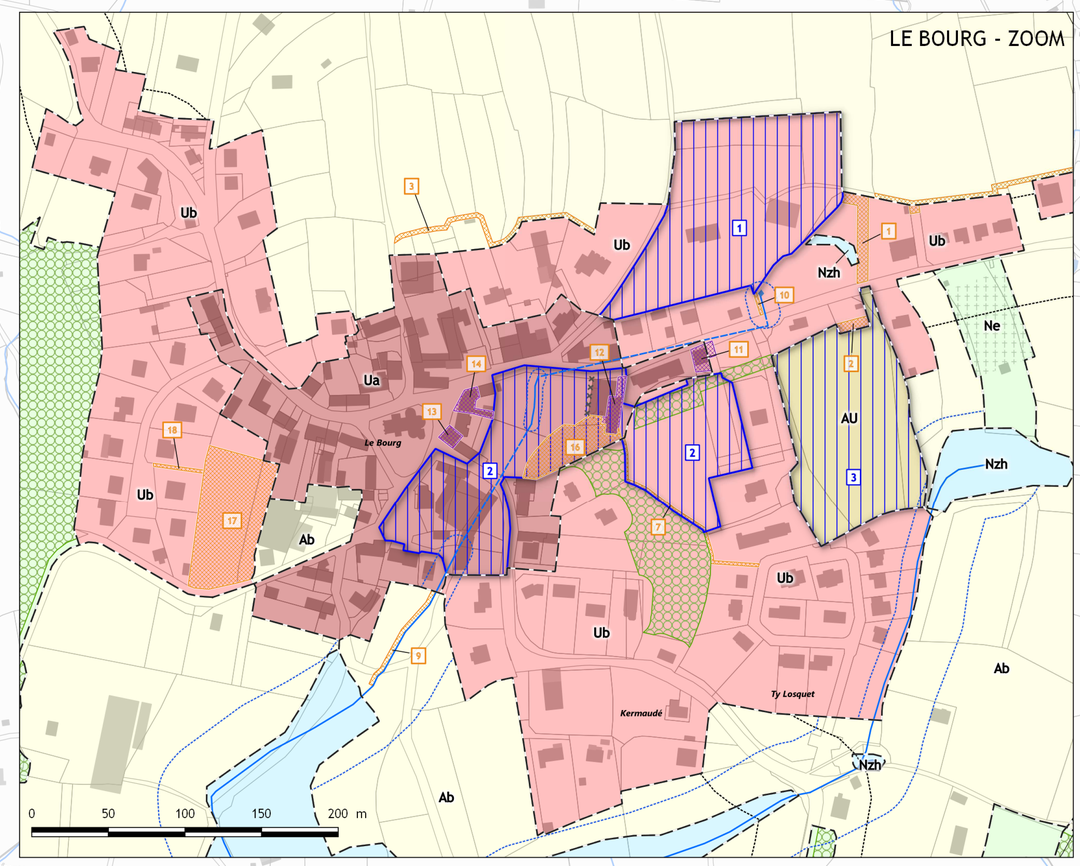


Tableau des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surf. en m²
1	Accès routier OAP Pont-Bellec	Commune	467
2	Accès routier OAP Trenen Braz	Commune	139
3	Liaison douce entre l'école et le nord du bourg	Commune	475
4	Liaison douce entre la Gare et le bourg	Commune	1643
5	Liaison douce entre Kergroix et la Grange	Commune	486
6	Liaison douce Route de Calan	Commune	348
7	Liaison douce entre Ty Losquet et le centre-bourg	Commune	285
8	Liaison douce entre le chemin de la lagune et la Grange	Commune	153
9	Liaison douce entre la fontaine de Saint-Maudé et le chemin de la lagune	Commune	223
10	Liaison douce sud OAP de Pont-Bellec	Commune	30
11	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	215
12	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	299
13	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	118
14	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	231
15	Accès fontaine Saint-Roch	Commune	1158
16	Aménagement du centre-bourg et liaisons douces	Commune	1224
17	Parcelle d'agrément urbain (jardin, parc, trame verte...)	Commune	3767
18	Liaison douce entre Prad Avalou et le projet d'aménagement urbain	Commune	67
19	Chemin de randonnée	Commune	1452

INGUINIEL

PLOUAY

CALAN

INZINZAC-LOCHRIST

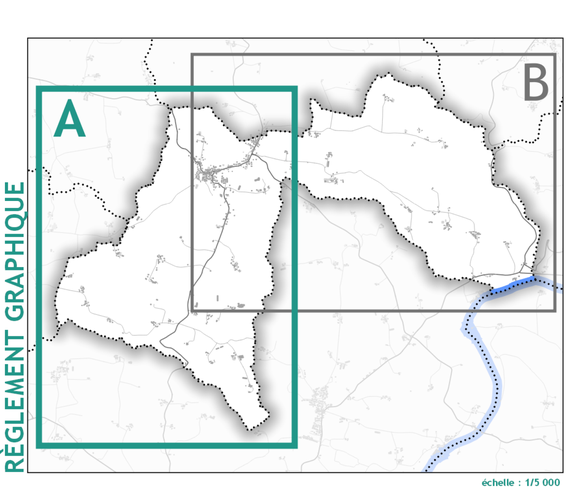
N

COMMUNE DE LANVAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 juin 2019

Lanvaudan

RÈGLEMENT GRAPHIQUE



échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 13 juin 2019
Le Maire,
Serge GAGNEUX

MAIRIE DE LANVAUDAN (MORBIHAN)

LÉGENDE

ZONAGE
- Secteur urbanisé Ua
- Secteurs urbanisés Ub
- Secteurs à urbaniser
- Secteurs agricoles
- Secteurs naturels
- Secteurs forestiers
- Zones humides
- Limite de zone

PRESCRIPTIONS
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés logement social
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Marges de recul des cours d'eau
- Marges de recul des RD
- Linéaire commercial protégé

AUTRES
- Périmètre de prévention des risques d'inondation
- Servitude de protection des monuments historiques
- Secteur de potentiel éolien

0 250 500 750 1000 m

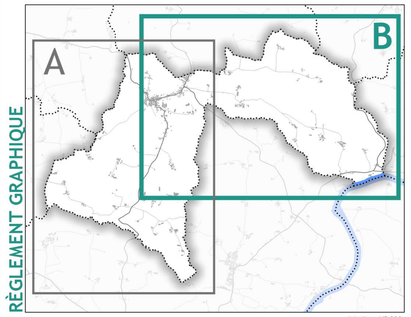
LORIENT AGGLOMÉRATION Pôle AET

COMMUNE DE LANVAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 juin 2019

Lanvaudan

RÈGLEMENT GRAPHIQUE



échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 13 juin 2019
Le Maire,
Serge GAGNEUX

LORIENT AGGLOMÉRATION

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surf. en m²
1	Accès routier OAP Pont-Bellec	Commune	467
2	Accès routier OAP Trenen Braz	Commune	139
3	Liaison douce entre l'école et le nord du bourg	Commune	475
4	Liaison douce entre la Gare et le bourg	Commune	1643
5	Liaison douce entre Kergroix et la Grange	Commune	486
6	Liaison douce Route de Calan	Commune	348
7	Liaison douce entre Ty Lesquet et le centre-bourg	Commune	285
8	Liaison douce entre le chemin de la lagune et la Grange	Commune	153
9	Liaison douce entre la fontaine de Saint-Maudé et le chemin de la lagune	Commune	223
10	Liaison douce sud OAP de Pont-Bellec	Commune	30
11	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	215
12	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	299
13	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	118
14	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune	231
15	Accès fontaine Saint-Roch	Commune	1158
16	Aménagement du centre-bourg et liaisons douces	Commune	1224
17	Parcelle d'agrément urbain (jardin, parc, trame verte...)	Commune	3767
18	Liaison douce entre Prad Avalou et le projet d'aménagement urbain	Commune	67
19	Chemin de randonnée	Commune	1452

INGUINIEL

BUBRY

QUISTINIC

INZINZAC-LOCHRIST

LANGUIDIC

LA GARE - ZOOM

0 50 100 150 200 m

0 250 500 750 1000 m

LÉGENDE

ZONAGE
- Secteur urbanisé Ua
- Secteurs urbanisés Ub
- Secteurs à urbaniser
- Secteurs agricoles
- Secteurs naturels
- Secteurs forestiers
- Zones humides
- Limite de zone

PRESCRIPTIONS
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés logement social
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Marges de recul des cours d'eau
- Marges de recul des RD
- Linéaire commercial protégé

AUTRES
- Périmètre de prévention des risques d'inondation
- Servitude de protection des monuments historiques
- Secteur de potentiel éolien